

Coronavirus (COVID-19)



Samedi 18 avril 2020, 10 h

COVID-19 | Calcul de la cote R pour la session d'hiver 2020

Bonjour,

Nous avons reçu une bonne nouvelle de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. En effet, le ministre a annoncé hier en fin de journée que la session d'hiver 2020 ne sera pas prise en compte dans le calcul de la cote R. Les résultats obtenus lors de la poursuite de votre session à distance ne seront donc pas inclus dans le calcul de votre cote R.

Nous tenons toutefois à vous spécifier que les modalités d'évaluation révisées, établies pour chacun des cours à la reprise des activités à distance depuis le 6 avril 2020 demeurent telles quelles.

Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de toute évolution de la situation.

Prenez soin de vous,

Hélène Bailleu, B.Sc., M.A.P
Directrice générale
Cégep régional de Lanaudière